

Ce CSE avait principalement pour étude à l'ordre du jour la réforme de la voie professionnelle que le gouvernement cherche à passer en force. Il subit un désaveu puisque qu'il n'obtient aucune voix pour, 50 voix contre (dont toutes les organisations syndicales sauf l'UNSA), 18 abstentions.

Déclaration FO :

La bande de Gaza et toute la Palestine sont soumises à un bombardement incessant et indiscriminé, situation décrite par des observateurs internationaux comme une épuration ethnique. Comme toujours, les premières victimes sont les travailleurs, leurs familles, leurs enfants. La FNEC FP-FO, avec sa Confédération, « apporte son soutien aux victimes civiles israéliennes et palestiniennes, à leurs familles ainsi qu'aux organisations syndicales avec qui elles travaillent ». Elle exige le cessez-le-feu permanent, l'arrêt des bombardements et des déplacements forcés de population, la levée immédiate du blocus de Gaza. Elle soutient toutes les manifestations et rassemblements sur ces mots d'ordre et appelle les personnels de l'Education nationale à y participer.

Avec sa confédération, la FNEC FP-FO condamne le texte de loi immigration qui va encore précariser un peu plus les travailleurs migrants et qui, sur des dispositions relatives au droit du sol ou l'accès aux prestations sociales, est contraire à nos principes républicains. En outre, la FNEC FP-FO condamne un texte qui va à l'encontre des principes fondamentaux de l'Université en France (« caution retour », augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers, conditionnement des droits aux prestations sociales comme les APL à cinq années de présence sur le territoire...) La FNEC FP-FO exige le retrait de cette loi régressive et xénophobe qui ne doit pas être promulguée et soutiendra toutes les mobilisations pour en obtenir le retrait.

La FNEC FP-FO considère que les annonces du ministre de la Transformation publique qui pavoise sur twitter au sujet de l'augmentation de 25 euros brut par mois constituent une insulte à tous les fonctionnaires. Avec presque 9% d'inflation prévue sur 2023-2024, les fonctionnaires perdent 7,3% de leur pouvoir d'achat. Comment l'accepter ? La FNEC FP-FO refuse le gel du point d'indice que voudrait nous imposer le gouvernement et revendique une augmentation immédiate du point d'indice à hauteur de l'inflation d'au moins 10 % tout de suite sans contrepartie et l'ouverture de négociation pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 2000 (28,6%). Le Pacte, qui a imputé l'enveloppe budgétaire prévue pour la revalorisation des enseignants pour instaurer de nouvelles missions supplémentaires, est rejeté par les personnels. Il doit être retiré. L'intégralité du budget doit être consacré à la revalorisation de tous les personnels sans contrepartie.

Après la provocation des 2 500 suppressions de postes imposés à coup de 49-3 pour la rentrée 2024, les 2 000 postes supprimés en 2023, les 7 900 postes supprimés dans le second degré depuis le premier quinquennat du président Macron et l'annonce du « choc des savoirs », le ministre de l'Education nationale a dû se livrer à une opération de déminage lors du Comité Social d'Administration du 21 décembre 2023.

Dans le 1er degré, le nombre de suppressions de postes passe de 1 709 à 650. Dans le 2d degré, au lieu des 484 suppressions de postes prévues, le ministre annonce la création de 594 postes. Même si le ministre est contraint, compte tenu de la colère des personnels, des parents et des élus de revoir ses ambitions de destruction de l'École publique à la baisse, ces dernières annonces ne sont toujours pas acceptables.

Dans les lycées professionnels, pour 9 500 élèves supplémentaires attendus, il y a 300 places de moins aux concours. Alors que le ministre annonce vouloir renforcer les enseignements en maths et français, la réforme de la voie professionnelle supprime 170 heures d'enseignement. Suite à la grève du 12 décembre 2023 contre la réforme de la voie professionnelle à l'appel d'une large intersyndicale avec le SNETAA-FO, 40% des

personnels de LP étaient en grève. Pourtant, le démantèlement des lycées professionnels et de la voie professionnelle sous statut scolaire s'accélère. Cette réforme envisage de modifier l'organisation du travail sur le cycle, notamment en classe de terminale avec des aménagements d'emploi du temps au fil de l'eau. La FNEC FP-FO en demande le retrait, dans le cadre d'une large intersyndicale. Elle votera contre le texte mis à l'ordre du jour de ce CSE.

Dans le 2nd degré, 13 académies perdent encore des postes. Le projet du ministre de mettre un tiers des élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} en demi-groupes (15 élèves max) en mathématiques et un quart en français serait financé par la suppression d'une heure de cours pour tous les élèves de 6^{ème}, ce qui permettrait au ministre de récupérer 1 500 postes. Mais pour que le ministre tienne cet engagement, il manque encore plus de 5 000 postes... On est loin, très loin du compte ! Les établissements n'auront plus aucune marge, mais surtout, tous les niveaux où il n'y aura pas de demi-groupe verront leur effectif exploser : bien plus de 30 élèves par classe.

La FNEC FP-FO est partie prenante de la manifestation intersyndicale soutenue par les associations de spécialistes du 15 janvier à Paris contre la suppression de CPGE. Cette politique de fermeture de classes préparatoires dément cruellement la communication officielle sur un prétendu "choc des savoirs" que le ministère proclame vouloir mettre en œuvre dans l'Éducation nationale. La FNEC FP-FO exige l'annulation des fermetures programmées.

Dans le 1er degré, ce sont 650 suppressions de postes, cela signifie que 21 académies sur 30 perdent des postes, une nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels.

Et pour les autres personnels, rien ! Zéro création de poste d'infirmière, de médecin, d'assistante sociale, de CPE ou d'AED, alors que le ministre prétend vouloir « lutter contre le harcèlement. » Il crée par contre 150 ETP pour des postes « référents harcèlement », sans aucune indication ni décision sur la nature des postes ou les corps ciblés. Ils sont budgétés en postes d'enseignement, mais les académies pourront désigner tout personnel de leur choix, quel que soit son corps. Zéro création de poste pour les personnels administratifs, sauf pour le SNU, le service civique et les missions « régaliennes » (prévention de la radicalisation par exemple).

La FNEC FP-FO refuse les annonces faites aux personnels des services déconcentrés dans certaines académies sur une interdiction de déposer des congés durant toute la période estivale 2024 compte tenu des jeux olympiques et paralympiques. La FNEC FP-FO rappelle que les suppressions massives de postes conduisent déjà les collègues des rectorats et des DSDEN à finir les années scolaires dans un état d'épuisement évident. La FNEC FP-FO condamne la volonté du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche d'imposer que plus de 3000 logements étudiants soient utilisés l'été prochain par des personnels de l'État déployés en Région parisienne, quitte à expulser et reloger les étudiants qui continuent d'utiliser ces logements durant l'été. C'est contraire aux missions des CROUS, et c'est une attaque contre les statuts de leurs personnels.

Concernant l'inclusion, le ministre reconnaît lui-même qu'il manque 23 000 places dans les établissements spécialisés. Il promet « 50 000 solutions », mais ne crée aucun poste si ce n'est 100 postes (ETP) pour les Pôles d'Appui à la Scolarité, dont le rôle est de permettre à l'Éducation nationale de mettre la main sur les notifications MDPH de manière à réduire encore l'accompagnement dû aux élèves. Inacceptable ! Le Conseil constitutionnel, dans un avis rendu le 28 décembre 2023, vient d'ailleurs de censurer l'article du projet de loi de finances concernant les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) au motif que "ces dispositions ne trouvent pas leur place dans une loi de finances". Pour autant le gouvernement n'a pas renoncé. C'est tout l'acte 2 de l'École inclusive qui doit être retiré. La FNEC FP-FO a organisé une conférence nationale à Paris le 17 novembre 2023. 230 délégués étaient présents, mandatés par plus d'une centaine de réunions partout en France représentant des milliers de personnels de l'Éducation nationale et du secteur médico-social et des parents d'élèves. Le constat est sans appel : l'inclusion systématique et forcée a instauré le chaos et à la mise en danger des personnels et des élèves dans les établissements scolaires. Il faut que cela s'arrête.

C'est pourquoi la conférence de déléguée avec la FNEC FP-FO appelle à la grève et à la montée nationale à Paris le 25 janvier pour :

La défense de l'enseignement spécialisé et adapté,
Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux,
Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH,
Le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive, des PIAL et des PAS.

Compte-rendu :

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel

Les organisations syndicales demandent dans un vœu commun que ce texte ne soit pas mis à l'ordre du jour (54 Pour, 0 Contre, 3 abstentions, 15 nppv). Malgré ce vote majoritaire, le ministère a maintenu le texte à l'ordre du jour.

Intervention FO :

La FNEC-FP-FO, avec le SNETAA-FO, n'a pas cessé de dénoncer les effets délétères de la réforme du Président Macron, portée par sa Ministre Grandjean. Malgré une forte mobilisation des personnels le 12 décembre, l'opposition de la grande majorité des syndicats, le gouvernement ne veut pas entendre la voix de la raison en retirant ce projet. Nous tenons à souligner encore les principales incohérences de ce texte uniquement idéologique montrant une méconnaissance de la voie professionnelle. Les élèves des lycées professionnels ont besoin de plus d'école. Ce public fragile doit bénéficier d'un réel accompagnement par des enseignants formés pour cela. Ils ne peuvent constituer seulement une main d'œuvre gratuite et corvéable à merci pour les entreprises. Par ailleurs, la suppression d'heures d'enseignement remet en cause leur formation en tant que futur citoyen éclairé et constituera un frein à leur progression professionnelle. Ce projet aura aussi de lourdes conséquences pour tous les personnels en augmentant la charge de travail déjà conséquente. Les enseignants auront deux emplois du temps sur l'année et devront mener de front les examens, les surveillances, les corrections, les cours avec de nouveaux contenus à préparer en mai et juin. Ce sera ingérable. Nous continuerons à dénoncer les effets néfastes de ce projet, à demander son abandon et nul doute que la réalité des faits sur le terrain, nous donnera raison.

Vote sur ce texte : Contre 50 (dont FO-FSU-CGT-SUD-CFDT-SNALC) ; Abstention 18 (dont UNSA) ; NPPV 0 ; Pour 0. Ce texte est donc massivement rejeté ! Dans ces conditions, le maintien de la réforme Grandjean s'apparente à un nouveau 49.3 social.

Projet de pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOAA)

Ce texte impacte l'enseignement agricole. Le mandat a donc été également défini avec FO enseignement agricole. Certaines des propositions du PLOAA répondent aux demandes de FO EA même si la mise en œuvre de ce projet de loi crée de nouvelles missions aux établissements, plus de responsabilités et de travail pour les personnels. Or, dans les objectifs programmatiques ou dans les autres articles, nous ne voyons pas trace d'augmenter le recrutement des personnels, de réduire la précarité ou de donner plus de moyens à l'enseignement agricole. Pour toutes ces raisons, FO s'abstient sur le vote de ce texte.

Projet de décret relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation.

Projet d'arrêté modificatif de l'arrêté du 28 février 2020 relatif à certaines règles de fonctionnement de la plateforme Parcoursup.

Ces textes mêlent deux aspects : de l'information aux candidats et une réduction du nombre de vœux pour les étudiants étrangers dans certaines filières. Si le fait de mieux informer les élèves peut paraître louable, il

n'est pas nécessaire que cela passe par Parcoursup. Quant à la réduction de vœux pour les étudiants étrangers, elle entre dangereusement en résonance avec la loi immigration qui vise à remettre en cause les droits de ces étudiants. La réduction des vœux vise à limiter l'accès aux études supérieures pour ces étudiants. Il va dans le sens du tri social inhérent à Parcoursup. Nous réaffirmons notre revendication de retrait de Parcoursup et votons contre ces textes.

Résultat du vote sur le projet d'arrêté : 12 pour, 39 contre, 16 abstentions, 0 nppv.

Projet de décret relatif aux modalités d'admission dans une section de techniciens supérieurs ou dans une section de techniciens supérieurs agricoles et portant modification du code de l'éducation et du code rural et de la pêche maritime. Projet d'arrêté pris en application de l'article D. 612-31 du code de l'éducation.

Certains aspects du texte vont dans le sens de favoriser l'accès aux élèves de lycées professionnels. Cela rentre d'ailleurs en contradiction avec le texte précédent contre lequel nous avons massivement voté qui met en place la réforme de la voie professionnelle. Cela rentre également en contradiction avec Parcoursup qui vise à limiter l'accès à l'enseignement supérieur. Pour FO, il faut ouvrir les sections et les capacités d'accueil à la hauteur des besoins pour tous les élèves. Pour toutes ces raisons, FO ne prendra pas part au vote.

Résultat du vote pour le projet de décret : 27 pour, 0 contre, 36 abstentions, 6 nppv

Résultat du vote pour le projet d'arrêté : 28 pour, 17 contre, 10 abstentions, 10 nppv.

Projets d'arrêtés définissant les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation de certaines classes du diplôme « Un des meilleurs ouvriers de France »

Il s'agit d'une valorisation de la voie professionnelle par la valorisation des métiers artisanat/ industrie avec la réécriture du diplôme UMOF. FO vote pour ce texte.

Résultat du vote : 57 pour, 0 contre, 5 abstentions, 0 nppv

Projet d'arrêté portant création de la spécialité « Métiers du football » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

Ces formations sont proposées uniquement dans des structures privées. On demande qu'il soit aussi implanté dans des LP avec des ouvertures de sections. FO ne prend pas part au vote.

Résultat du vote : 30 pour, 6 contre, 26 abstentions, 6 nppv